

CR de la réunion du CoDir de la Société de Tir de Pamiers Jeudi 12 Juin 2025 à 18H00 aux Capellas :

Membres du CODIR présents : AGUILAR Eric, ALFONSO Christophe, AMOUROUX Bernard, ARAZILS Marie-Christine, BENSOUSSAN Yves, CAMPOS Alain, GALY Sylvain, LAFFONT Eric, LEMBOURG patrick, MAURENS Jean-Pierre, PEREIRA Jerome.

Membres du CoDir absent excusés : CAPERAN Patrick, HENNINGER Jacky.

Membre du CODIR absent non excusé : FONTA Gérard.

TSV :

Une nouvelle date est fixée pour le 26 juillet 2025, si les personnes ne sont pas présentes lors des séances les absents ne seront pas retenus et verront pour les cessions de l'année suivante.

Il y aura possibilité d'avoir des munitions pour le moniteur TSV avec le budget prévu.

Il y a eu visite des stands par le SCAE le 03 juin 2025 :

Une mise en conformité de points d'affichages a été demandée et cela a été fait (assurance et défibrillateur).

La mise en conformité d'armes de catégorie C est faite.

Un délai de un mois supplémentaire a été accordé pour le reste.

Munitions :

Les munitions 22 sont utilisées aux tirs d'assiduité et de contrôle une déclaration de vente a été faite en préfecture (elles doivent au minimum être vendues au prix d'achat).

Les jeunes de l'école de tir ont des munitions 22 il sera accordé pour la découverte environ deux boites par minimas (les cadets payent leurs munitions).

Pendant la période de formation il sera fourni 6 boites par compétiteur minime pour l'initiation découverte de la discipline (3 séances).

Pour l'achat des munitions 22 : un devis va être demandé pour pouvoir faire une commande et avoir un bon prix.

Armes et stockage :

Pour les clés des armes de catégorie B, le SCAE a demandé qui a l'accès : le président, le trésorier et le responsable des armes ont cette clé.

Il faut faire du nettoyage au stand 10 mètres et réorganiser le stockage des armes.

Les pistolets B sont dans l'armoire forte et il y aura mise en place d'un râtelier et les carabines C seront dans des malles.

Il y aura demande éventuelle d'une pièce d'identité de celui qui a une arme de prêt.

Pour les armes prêtées aux enfants il y aura tenue d'un registre avec signature : les armes de cat C et surtout B doivent partir en échange d'un reçu signé par un adulte responsable.

Stand Capellas :

Il est discuté de la mise en place d'un système de badgeuses qui lisent les cartes d'adhérents : cela permettrait de le connecter à la porte du stand (restriction zone tsv) et comptabiliser qui y va il y aurait un journal de présence.

Le devis pour une badgeuse est de (sans gâche électronique et sans ordinateur) 736,80 euros ttc avec assistance de mise à jour.

Il y a possibilité de mise en place de caméras.

Stand balussou :

Fermeture du stand Balussou du 9 juillet au 18 août

Les cibles électroniques seront équipées pour les compétitions officielles au 10 mètres, nous allons peut-être nous équiper de quelques cibles électroniques complémentaires au lieu d'acheter plus de cibles papier.

Il y aura un achat de pistolet 22 pour le 25 mètres quand il y aura mise en place de subventions de la ligue et de la fédération de tir.

Le centre de rééducation Verdech demande un éventuel encadrement pour des personnes en handicap mais il n'y a pas de bénévoles volontaires.

Préparation de l'assemblée générale et votes :

A la prochaine réunion il y aura préparation de l'assemblée générale avec l'ordre du jour établi par le CODIR avec vote par tous les adhérents de la cession des terrains aux deux voisins.

Il y aura deux votes :

1 vote pour cette cession de terrain.

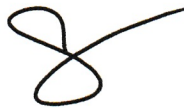
1 vote pour le renouvellement partiel du bureau 2 nouveaux candidats entreront au CODIR.

Il y a eu une 3 -ème absence non excusée de FONTA Gérard en application des statuts il se retrouve donc démissionnaire.

Fin de la réunion 19H42

Prochaine réunion du CODIR le 28 août 18h00 aux Capellas.

Le secrétaire ALFONSO Christophe

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' or 'C' shape with a long horizontal stroke extending to the right.